

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX

N.-D. DE LEVIS — OCTOBRE 1923

No 10

UN PROJET D'EXPEDITION DE M. D'IBERVILLE CONTRE BOSTON

—

Pendant la dernière moitié du dix-septième siècle la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre furent presque continuellement en guerre. Des partis de Canadiens et de Sauvages firent dans la colonie voisine des incursions où les règles de la guerre entre nations civilisées n'étaient pas toujours observées. Nous ne voulons pas excuser les atrocités commises par ces partis, mais il faut avouer que les autorités de la Nouvelle-Angleterre les provoquaient jusqu'à un certain point par les secours de toutes sortes qu'elles accordaient aux Iroquois, ennemis invétérés des Français.

En 1689, M. de Callières, alors gouverneur de Montréal, avait proposé au roi de mettre fin à ces luttes continuelles entre les deux colonies en s'emparant de la Nouvelle-York. Ce projet fut approuvé par le roi et ses ministres, puis, l'année suivante, abandonné sous le prétexte que la France avait trop d'affaires considérables à soutenir en Europe pour envoyer de nouvelles troupes en Canada. Le ministre écrivait au gouverneur de la Nouvelle-France : "Sa Majesté estime qu'une vigoureuse défensive est plus convenable présentement à son service et à la sûreté de la colonie."

(1)

(1) Sur le projet de conquête de la Nouvelle-York de M. de Callières on peut consulter le **Bulletin des Recherches Historiques**, vol. XXIV, pp. 289, 321 et 353.

Onze ans plus tard, Pierre LeMoyné d'Iberville, alors à l'apogée de ses succès, proposait au roi de France une expédition non moins audacieuse que celle conçue par M. de Calières en 1689 mais qui n'aurait demandé aucun secours en hommes de la part de la mère-patrie. Le grand marin proposait tout simplement de faire la prise de Boston.

M. d'Iberville suggérait de faire cette expédition pendant les rudes mois de l'année et il en donnait la raison suivante :

“Le temps qui me paraît le plus propre pour exécuter une entreprise de cette nature est l'hiver. Tout favorise l'éloignement des vaisseaux qui emportent une partie considérable des forces de ce pays qui ne se trouve pour lors rempli que de gens de métier peu propres à la guerre et qui se croient en sûreté parcequ'ils ne peuvent pas s'imaginer qu'on soit en état de former en Canada des desseins de cette conséquence surtout dans une saison aussi fâcheuse que celle de l'hiver, tout cela concourt au succès de cette entreprise.”

M. d'Iberville se faisait fort de réduire Boston avec dix-huit cents hommes. A ce sujet, il écrivait :

“Cette proposition paraîtra impossible à bien des officiers qui par leur rang et leur ancienneté auraient lieu d'espérer la conduite de cette affaire, et je ne doute point qu'ils ne s'y opposent, ne se sentant pas assez de force pour se mettre à la tête d'un détachement qui doit être conduit avec la dernière vigueur. Ils ne manqueront pas aussi de persuader autant qu'ils ont été dans ces sentiments lorsqu'il a été question d'aller l'hiver aux ennemis, qui était la saison la plus propre pour les réduire, si on avait mis à la tête d'une jeunesse vigoureuse des gens capables de soutenir la fatigue d'une guerre aussi pénible. Je me donne la liberté de dire que les ennemis de ce pays-là ne doivent point être ménagés, et que la bonne guerre est la plus vive et la plus prompte, et qu'allant aux ennemis tambour battant, on leur a toujours donné le temps de se retirer dans des lieux de sûreté.”

Les dix-huit cents hommes de l'expédition auraient été composés comme suit : mille Canadiens, quatre cents soldats choisis dans les troupes et quatre cents Sauvages alliés.

Puis, M. d'Iberville donnait en passant un coup de griffe aux soldats de salons ou de bureaux qui étaient les principaux artisans de bien des expéditions manquées au Canada :

“Les personnes qui font des mémoires dans le dessein de les voir exécuter par d'autres s'embarassent peu qu'en suivant leurs plans on réussisse. Je n'expose rien que je ne veuille exécuter, et si on veut me faire l'honneur de me confier l'entreprise de Boston, j'ose assurer que je la réduirai avec ses dépendances à l'obéissance du Roi.”

Avec une fierté faite plutôt de son assurance de réussir dans son projet, M. d'Iberville ajoutait :

“Si on veut bien se donner la peine de faire attention au succès que j'ai eu dans mes projets, on verra que j'ai réussi à la baie d'Hudson (1), à Corlar, dans la prise de Pemquid, de Terre-Neuve et enfin dans la découverte du Mississipi où mes devanciers avaient échoué. Si on veut aussi repasser mes mémoires, on verra que je n'y ai rien exposé que de juste et que je n'aie suivi. J'espère que le mémoire que je donne de Boston ne sera pas plus mal raisonné, et je doute qu'on puisse y réussir autrement.”

M. d'Iberville ne voulait pas d'officiers trop vieux pour cette expédition. Une campagne d'hiver, en raquettes, à travers les bois et les rivières gelées, était une entreprise qui demandait des hommes vigoureux, brisés aux fatigues de toutes sortes et dans la force de l'âge.

“Je voudrais encore, disait-il, qu'on me donnât encore les officiers qui me conviendraient et qu'on ne s'attachât point à les détacher par rang de pique, les personnes âgées n'étant nullement propres pour ces sortes d'expéditions, et un homme seul hors d'état de marcher, étant capable de rompre tout l'ordre d'une marche aussi précipitée.”

M. d'Iberville ne donnait pas beaucoup de détails sur l'expédition proprement dite. Comme il le disait ailleurs, le succès de cette entreprise n'était assurée que si elle était conçue et faite dans le secret le plus absolu. Il traçait ainsi son itinéraire :

(1) M. d'Iberville écrivait **baie du Deson**. On était encore au temps de l'orthographe au son.

“Je voudrais partir de Québec en canot dans le commencement de novembre ou au plus tard le quinze pour de là me rendre par la rivière de la Chaudière au village de Canibequi où serait le rendez-vous.

“Avec mes troupes et avec ce remfort, je traverserais bois vis-à-vis de Boston que j’approcherais à trois ou quatre lieues toujours à couvert, et je m’y rendrais à la faveur de la nuit à la pointe du jour et m’en étant rendu maître et désarmé les habitants, j’enverrais des partis ruiner le plat pays jusques aux portes de New-York pour laisser cette place déserte, si on le juge à propos.”

Plus loin, M. d’Iberville revenait sur son itinéraire et écrivait :

“Quoique je ne connaisse les chemins du Canada à Boston que par des mémoires que j’ai tirés des personnes qui y ont voyagé, je crois néanmoins que la route la plus facile serait celle de la Rivière du Loup, qui est à vingt lieues au-dessous de Québec, par où après avoir fait un portage de quatre lieues, on va tomber dans la rivière de Saint-François qui conduit à celle de Saint-Jean qu’on suit jusques à Medoctek où on quitte cette rivière en faisant un portage de deux lieues pour se rendre de lac en lac à la rivière Metamkek qui mène à celle de Pentagouet d’où il faudrait encore faire dix-huit lieues pour se rendre à la mer, et le long de la mer plus de soixante lieues pour se rendre à Boston. Ce qui est impossible tant par la longueur du chemin que parce qu’on serait infailliblement découvert.

“La rivière du Sault de la Chaudière, qui est l’autre route qu’on peut prendre, est beaucoup plus courte et conduit bien mieux à Boston. Il est vrai que depuis Québec jusqu’à douze ou quinze lieues, cette rivière paraît presque impraticable pour le canotage, mais cependant cette difficulté se peut surmonter en faisant passer les canots à lege avec les hommes les plus capables de les conduire pendant que le reste du parti irait par terre avec les vivres et les munitions nécessaires.”

M. d’Iberville estimait le coût de son entreprise à une centaine de mille livres.

“Il faut compter, disait-il, que cette entreprise coûtera au moins quatre-vingt ou cent mille livres sans l’envoi du

vaisseau dans lequel on embarquerait la plus grande partie des vivres et munitions nécessaires pour cette expédition, lequel vaisseau pourrait être occupé à faire la course sur les côtes anglaises, pendant les mois de juin, juillet et août et septembre, après quoi il se rendrait au lieu qu'on lui aurait marqué pour y attendre les nouvelles de la réussite pour en donner incessamment avis à la cour."

M. d'Iberville était d'opinion que l'expédition sur Boston, si elle réussissait, aurait une répercussion sur toute la Nouvelle-Angleterre :

"La prise de Boston, écrivait-il, entraînerait infailliblement après soi la ruine de ce pays si on brûlait les grains ; les habitants seraient obligés de se retirer dans la Pennsylvanie pour y subsister.

"Cet abandonnement affaiblirait beaucoup New-York et le mettrait hors d'état de rien entreprendre ; il n'est rien de plus facile que de réduire les habitants dans cette nécessité, les trois quarts de leur blé passant l'hiver dans les granges ; il faut encore remarquer que tous ces grains sortent de la Grande Ile qu'il serait très aisé de réduire. Ces choses ainsi exécutées New-York aurait tout à craindre et serait hors d'état de rien entreprendre.

"Je le repette encore, Boston étant pris avec les environs, bien loin d'appréhender que les Sauvages surtout les Iroquois viennent à leur secours ; il est très sûr que voyant les Anglais battus non seulement il sera aisé de les attirer dans notre parti, mais il est même assuré qu'ils viendront au-devant de nous, surtout sachant que cette entreprise serait conduite par moi et mes frères qui pourrions nous assurer d'avoir chez cette nation un crédit que tout autre n'a pas, étant reconnus d'eux pour les principaux chefs de leur nation. Ce qui fera une paix très solide avec ces Sauvages et engagera nos alliés à se tenir plus étroitement unis avec nous, en sorte que les dépenses énormes que le Roi a été obligé de faire pour la conservation du Canada et qu'il fait encore actuellement finiraient et ne seraient plus nécessaires.

"Si la sûreté du Canada se trouve dans la prise de Boston et des côtes voisines, l'établissement de l'Acadie le trouve encore plus dans la réussite de cette entreprise. Il est aisé de

voir qu'on ne peut jamais établir cette colonie si on ne se met au-dessus des forces des Anglais qui sont si supérieures aux nôtres, qu'ils sont non seulement en état de nous troubler mais même de détruire les établissements que nous y voudrions faire. Comme le nombre des bons hommes qu'on se promet de trouver en Canada n'est pas suffisant pour une affaire de cette conséquence, je compte de trouver dans l'Acadie un supplément de cinq cents hommes tant Français que Sauvages."

Le projet de M. d'Iberville aurait peut-être été accepté par le roi, mais le grand marin était alors occupé à la recherche de l'embouchure du Mississipi. L'expédition fut remise à un peu plus tard et la mort vint saisir d'Iberville avant qu'il pût réaliser ce hardi projet.

P.-G. R.

UNE OPINION SUR LE CONSEIL SOUVERAIN

Dans l'automne de 1682, le chevalier de Baugy, officier dans les troupes, arrivait à Québec. Le 27 octobre 1682, il écrivait à son frère pour lui raconter sa traversée à bord du *Saint-François-Xavier*, vaisseau marchand, et lui donner ses premières impressions de Québec. Il disait :

"Il y a icy un Conseil Souverain ; à parler franchement, c'est peu de chose."

Un mois plus tard, le 22 novembre 1682, M. de Baugy écrivait de nouveau à son frère. Cette fois, sa lettre étant confidentielle, il se déboutonnait un peu plus, et voici ce qu'il disait du Conseil Souverain :

"Je t'ay parlé d'un Conseil Souverain ; si tu voais, tu ne pourrais pas t'empescher de rire, car depuis le 1er jusques au dernier des conseillers ils ont plustost la mine d'en estre les ministres ; ils pendent tous l'épée au costé n'ayant pas le moien de s'acheter des robes ; tout ce qu'ils ont de meilleur c'est l'appétit qui ne leur manque nullement ; c'est un plaisir singulier de les voir à la table de M. le général : il semble qu'ils ont observé un jeûne de cinq ou six jours et qu'ils se rassasient pour autant."

LES CORONERS DE MONTREAL, 1764-1923

Avant 1760, lorsqu'il y avait lieu de croire qu'une personne était morte par suite de violence, de négligence, etc, le juge du tribunal royal ou seigneurial procédait à une enquête. Avec le changement de régime, cette tâche fut confiée à un officier d'instruction nommé *coroner*.

Le premier titulaire de cette charge a été nommé en 1764 et, depuis, huit lui ont succédé, comme suit :

John Burke	8 septembre	1764
John-Gerbrand Beeks	12 octobre	1791
John Burke	13 septembre	1792
Jonathan-A. Gray	20 mai	1800
Jean-Marie Mondelet	27 août	1812
Jean-Marie Mondelet }	9 avril	1838
Joseph Jones }		
Joseph Jones }		
Melchior Alph. de Salaberry }	23 avril	1847
Charles-Joseph Coursol }		
Joseph Jones }	27 juin	1848
Joseph Geoffrion }		
Joseph Jones }	18 mars	1879
Joseph Geoffrion }	18 mars	1879
Edmond McMahon }		
Joseph Jones }	7 janvier	1893
Edmond McMahon	5 novembre	1894

JOHN BURKE, 1764-1800—Ce personnage dont nous avons déjà publié la notice biographique comme premier notaire anglais (*Bulletin des Recherches Historiques*, 1922, p. 237) et comme premier protonotaire de Montréal, revient de nouveau dans cette série puisqu'il fut en plus notre premier coroner. Nous rappelons donc ici quelques dates de sa vie. Né en 1730, il est nommé notaire en 1762, greffier de la paix en 1764, avocat en 1765 et protonotaire en 1794. Sa commission de coroner date du 8 septembre 1764. On lui nomma un remplaçant en 1791 parce qu'il partait pour voyage mais il reprit sa charge le 13 septembre 1792 et il la conserva jusqu'à sa mort survenue le 20 mai 1800.

JOHN-GERBRAND BEEK, 1791-1792—Né en 1738, il débuta dans le commerce des boissons alcooliques, par permis daté de 1771. Deux ans, plus tard, nous voyons qu'il est *deputy clerk* du marché. Nommé notaire le 31 mai 1781, il exerça cette profession durant le reste de son existence, ce qui ne l'empêcha d'accepter en plus la charge de *surveyor* des douanes le 18 novembre 1786, celle de coroner du 12 octobre 1791 au 13 septembre 1792. Il mourut à Montréal le 4 décembre 1822, âgé de 84 ans.

JONATHAN-ABRAHAM GRAY, 1800-1812—Gratifié d'une commission d'avocat le 5 août 1768, puis d'une commission de notaire le 31 mars 1796, on lui ajoute celle de coroner le 20 mai 1800. Il décéda le 31 juillet 1812.

JEAN-MARIE MONDELET, 1812-1847—Il devait être fils de ce Jean-Marie Mondelet qui exerça la profession de notaire *sans commission*, dans la vallée du Richelieu, entre 1760 et 1785. Celui qui nous occupe naquit en 1772 et il reçut sa commission de notaire à Montréal, le 1er de septembre 1794. Il exerça jusqu'en 1842. Le rôle qu'il a joué dans les affaires publiques a été tel qu'il faudrait un livre pour lui rendre justice. Nous nous contentons de signaler ici que le sieur Mondelet fut député de Montréal de 1804 à 1809 ; l'un des cinq notaires du roi nommé en 1821, ce qui l'autorisait "d'apposer les armes et la couronne de Sa Majesté sur un panonceau, à la porte de son étude" ; magistrat de police, en 1810 ; juge en chef des sessions en 1821 et qu'il servit durant la guerre de 1812-1815 avec le grade de major.

M. J.-Edmond Roy, dans son *Histoire du notariat*, volume II, en parle à diverses reprises, mais il nous paraît avoir fait un même personnage du père et du fils.

Le notaire-coroner-magistrat a laissé deux fils qui ont brillé dans la magistrature : les honorables Charles et Dominique Mondelet.

JOSEPH JONES, 1838-1894—Né en 1808, M. Jones avait donc 30 ans lorsqu'il fut nommé coroner conjoint avec le sieur Mondelet le 9 avril 1838 et il conserva sa charge pendant 56 ans, car sa carrière ne prit fin que le 3 novembre 1894. Il avait épousé une fille de David Haudyside, ancien distillateur. Au cours de sa longue existence on lui nomma quatre conjoints.

MELCHIOR-ALPHONSE D'IRUMBERRY DE SALABERRY, 1847-1848—Né à St-Philippe de Laprairie le 20 mai 1813, il était élu député de Rouville en 1841. Avocat en 1845, il devenait coroner conjoint le 23 avril 1847. Il abandonna cette charge en 1848 pour accepter celle d'assistant adjudant général de la milice du Bas-Canada. M. de Salaberry mourut à Québec le 27 mars 1867. Il avait épousé à Montréal, en 1846, Marie-Emélie, fille de l'honorable Louis Guy.

CHARLES-JOSEPH COURSOL, 1848-1878—Fils de Michel Coursol, employé de la Cie de la Baie d'Hudson, et de Mélanie Quesnel, fille du poète Joseph Quesnel, il naquit à Amherst-bury, Ont., le 3 octobre 1819. Admis au barreau le 24 février 1841, il épousa le 16 janvier 1849, Emilie-Hélène-Henriette Taché, fille de Sir Etienne-Pascal Taché.

Nommé coroner conjoint du district de Montréal le 27 juin 1848, il démissionna en 1878 alors qu'il fut élu député de Montréal-est à la Chambre des Communes. A son décès, le 4 août 1888, il représentait encore cette division électorale. Ajoutons que M. Coursol fut en plus successivement ou concurremment, surintendant de la police (1856-66) ; juge des sessions, 1869 ; maire de Montréal, 1871-72 ; président de la Société St-Jean-Baptiste, 1872-76.

JOSEPH GEOFFRION, 1879—Fils de Félix Geoffrion et de Catherine Brodeur, il naquit à Varennes le 14 novembre 1836, nommé coroner conjoint le 18 mars 1879, il fut promu à la charge de registrateur de Verchères le 8 octobre 1887. Il occupait encore ce poste lors de son décès, le 6 janvier 1911.

Le défunt était frère des honorables Félix et Alphonse Geoffrion ainsi que de l'avocat Victor Geoffrion, mort tout récemment.

MARIE-MICHEL-EDMOND McMAHON, 1893 — Fils du docteur McMahon qui pendant trente ans fut préfet du comté de Laval, le coroner actuel du district de Montréal est né à Ste-Rose, île Jésus, en 1852. Admis au barreau en 1881, il fut assistant greffier de la couronne, chef du greffe de la cour de police, puis coroner conjoint avec M. Jones, le 7 janvier 1893. L'année suivante, le 5 novembre, il devenait seul titulaire de la charge. Enfin, il est recorder de la ville de Westmount depuis 1893.

E.-Z. MASSICOTTE

NOS PREMIERS MARTYRS CANADIENS

Le 16 mars.

On sera adverty que l'année 1649 le Père Jean de Bréboeuf, du diocèse de Bayeux, recueillit le fruit de vingt ans de travaux qu'il avait employé à prêcher l'Évangile aux barbares de la Nouvelle-France ; au milieu des supplices que lui firent endurer les Iroquois ennemis de Jésus-Christ, il louait et bénissait Dieu avec une constance qui étonna les barbares. On le fit brûler à petit feu, on luy mit des haches ardentes sur la chair nue, de l'huile bouillante sur sa teste en dérision du baptême et lorsqu'on se prépara à le couper par morceaux un barbare luy arracha le coeur de la poitrine, qu'il dévora brutalement, il finit ainsi sa vie très sainte. Il s'était disposé au martyre par la macération impitoyable de son corps jointe à une oraison continuelle où Dieu le favorisa de fréquentes illustrations.

Le 2 février.

On sera adverty que l'année 1646 en la Nouvelle-France, le Père Anne Noue, Champenois, après avoir travaillé 18 ans à la conversion des barbares, mourut au milieu des neiges par la violence du froid. Son corps fut trouvé après sa mort appuyé sur ses genoux, la teste nue, les yeux élevés au ciel et ses mains croisées sur la poitrine.

Du 10 de may.

On sera adverty que l'année 1652 le Père Jacques Butteux, d'Abbeville, après bien des sueurs et des fatigues animé d'une ferveur incroyable l'espace de 18 ans qu'il employa à gagner à Jésus-Christ les barbares de la Nouvelle-France, fut tué à coups de fusils par les Iroquois ennemis de la Religion Chrétienne, conformant ainsi le sacrifice de sa vie à l'honneur de J.-C. Il s'était préparé au martyre, observant très religieusement une très rigoureuse mortification et une oraison continuelle.

4 juillet.

On sera adverty qu'en l'année 1648 chez les Urons en la Nouvelle-France le Père Antoine Daniel, de Dieppe, se voyant inopinément surpris d'une bande d'Iroquois, ennemis

de Jésus-Christ, lorsqu'il faisait l'instruction accoutumée aux néophytes qu'il avait assemblez dans la chapelle, leur conseilla de se sauver par la porte de derrière et afin de leur donner le temps pour éviter la rage de leurs ennemis, alla avec un courage héroïque au devant de ces barbares et contint longtems le violent effort qu'ils faisaient pour entrer par la porte qu'ils trouvèrent ouverte jusqu'à ce que enfin ayant été blessé à mort d'un coup de fusil, comme un bon pasteur, il donna sa vie pour son troupeau ; après quoi les infidèles brûlèrent son corps avec la Sainte Chapelle.

12 may.

On sera adverty que l'année 1646 le Père Édouard Masse, Lionnais, mourut très saintement à la Résidence de St-Joseph en la Nouvelle-France, tout chargé des fruits qu'il avait recueillis dans les missions très pénibles et qui s'est passée en cette contrée barbare, d'où les Anglais hérétiques l'ayant retiré par deux fois et autant de fois obligé d'une très pénible prison, il ne cessa d'importuner Dieu par ses prières, couchant sur la terre, jeunant tous les jours, faisant de très rudes disciplines jusqu'à ce que, enfin, fort âgé il obtint la permission de repasser la mer pour la 3ème fois au grand profit de plusieurs âmes qu'il y a gagnés à Jésus-Christ.

Du 17 mars.

On sera adverty qu'en l'année 1649 les Iroquois transportez d'une haine enragée contre Jésus-Christ, brûlèrent à petit feu dans un village des Hurons le Père Gabriel Lalle-mant, parisien ; ils le percèrent avec des haleines brulantes, luy appliquèrent sur le corps nu des haches toutes rouges, ils luy crevèrent un œil avec une broche ardente, enfin luy ayant fait souffrir mille autres tourments, il mourut au milieu de cette effroyable boucherie après 55 heures entières d'une patience invincible, couronnant ainsi par une fin glorieuse sa vie très religieuse et très sainte (1).

(1) Les lignes qui précèdent sont extraites d'un manuscrit intitulé : **Catalogue de quelques martyrs et autres personnes plus signalés en sainteté de la Compagnie de Jésus, lesquels, selon leurs jours, après le martyrologe, se lisent au réfectoire de la maison professe à Rome et ailleurs**, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, cabinet des titres, nouvelles acquisitions, vol. 1419, fol. 10. Comme on le voit, la réputation de sainteté de nos premiers martyrs canadiens s'était répandue en Europe peu d'années après leur glorieux trépas.

UNE LETTRE DE MGR DE LAVAL A
L'ARCHEVEQUE DE PARIS

Monseigneur,

J'ay appris par les lettres de vos Messieurs du Séminaire des Missions étrangères de Paris l'affection et la bonté avec laquelle vous vous estes employé pour procurer au Séminaire de Québec la gratification que le Roy a bien voulu luy accorder pour le soutien de ses missions de Mississipi. C'est une grâce dont je ne puis me dispenser de vous rendre mes très humbles remerciemens, par la part toute particulière que je suis obligé de prendre au bien de cette église et de cette oeuvre comme son ancien évêque. Je ne doute pas, Monseigneur, qu'ayant autant de zèle que vous en avés pour tout ce qui regarde le progrès de la religion et le salut des âmes et qu'estant aussy affectionné que vous l'estes pour le Séminaire des Missions étrangères, vous ne continuiez de favoriser de vostre protection et ses missions et les ecclésiastiques qui s'y employent, et c'est la grâce que je vous demande avant que de mourir.

Je prendray aussy l'occasion, Monseigneur, de vous parler de l'hospital-général qui est proche de Québec. C'est une oeuvre dont j'ay toujours souhaité l'établissement. Mgr de Québec, mon successeur, l'a fait et le Roy l'a confirmé par ses lettres patentes. Les lettres de cette année nous apprennent que Sa Majesté a ordonné de renvoyer les religieuses hospitalières qui le desservent à leur ancienne communauté.

On a exécuté cet ordre non pas en tout son contenu, ce qui s'est trouvé impossible dans la pratique, mais autant qu'on a pu le faire sans aller contre les intentions de Sa Majesté que cet hôpital subsiste. C'est pour cela que l'on a envoyé la supérieure et les novices qui y étaient à la communauté de l'hostel dieu, ce qui est une rupture manifeste de celle qui était établie depuis quelque temps à l'hôpital gnal, et qu'on y a laissé les autres religieuses qui y étaient pour en avoir soin jusqu'à ce qu'on eût esté entièrement informé des intentions de Sa Majesté. Ce que j'ay à vous représenter là-dessus, Monseigneur, c'est :

10 Que le Roy ne prétendant point détruire l'hôpital-général, mais seulement en changer le gouvernement conformément à celui qui est en usage dans les autres hôpitaux généraux du Royaume, il paraist cependant impossible de soutenir cette oeuvre en se conformant à cet usage parce qu'il n'y a pas en ce pays comme en France des femmes et des filles séculières entre les mains de qui on puisse se reposer de la conduite de cet hôpital sous la direction des administrateurs.

20 Qu'il paraist par là qu'on ne peut se dispenser d'employer sous eux quelque communauté de filles. Or de toutes celles qui sont en Canada on n'en voit point qui soient propres à cet employ comme les religieuses hospitalières qui sont destinées par leur institut à exercer l'hospitalité et accoutumée à servir les pauvres par l'usage continuel qu'elles en ont depuis huit ans (qu'elles) sont à l'hôpital-général, au lieu que les autres communautés du pays n'ont point encore cet usage et n'y sont pas destinées par leur profession.

30 Que quoyque les religieuses qui sont à l'hôpital-général ne doivent plus pour satisfaire aux intentions de la cour y faire à présent de communauté séparée, il semble néanmoins si elles avaient à y rester pour continuer de prendre le soin des pauvres qu'il serait à propos de faire agréer au Roy leur séparation dans celles de l'hotel dieu pour faire une communauté à part.

Je vous avoue, Monseigneur, que je n'ay pas esté au commencement de ce sentiment lorsqu'on m'a demandé mon avis. Mais après l'expérience qu'on a eu depuis que ces deux maisons ont esté séparées l'on a bien vu que cette séparation serait nécessaire pour le bien de l'oeuvre et pour maintenir la paix et la régularité dans l'une et dans l'autre maison, mais en ce cas il faudrait fixer le nombre des religieuses de la Communauté de l'hôpital général qu'il plairait au Roy à douze de choeur et à trois converses et à obtenir des lettres patentes de Sa Majesté pour autoriser cette fixation de peur que si les sujets venaient à se multiplier celle-là ne fit tort à l'ancienne communauté.

40 Je dois encore vous dire, Monseigneur, que j'ay esté consolé d'apprendre les grâces et les bénédictions que Nostre

Seigneur a répandu dans cet hôpital tant sur les religieuses qui en ont soin, que sur les pauvres de l'un et de l'autre sexe qui y sont. Ce qui me fait croire que vous ne contribuez pas peu, Monseigneur, à la gloire de Dieu et au bien de l'église du Canada (que je scay que vous aimés) si vous voulez bien interposer votre credit auprès du Roy pour luy faire agréer de laisser la conduite de l'hôpital général à ces mêmes religieuses sous la direction des administrateurs et d'y permettre le rétablissement de leur nouvelle communauté.

Ce sont là, Monseigneur, des réflexions que j'estime qu'on peut faire à la cour et que je soumetts à vos sentimens. Je suis avec un très profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Monseigneur,

FRANCOIS, ancien évêque de Québec.

De Québec, ce 11 octobre 1700 (1).

QUESTIONS

Dans leur lettre du 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois disaient au ministre : "Quand les troupes furent commandées l'été dernier pour travailler aux fortifications (de Québec) il y eut une espèce de révolte et un des soldats ayant voulu mettre l'épée à la main contre le major, tous les officiers qui étaient chez le sieur de Vaudreuil sortirent aussitôt et dissipèrent les mutins et sur le champ le soldat qui avait voulu mettre l'épée à la main contre le major eut la tête cassée." Quel est ce soldat qui fut fusillé à Québec en 1703 ?

QUEB.

Les prêtres du séminaire de Québec se sont beaucoup distingués dans les missions des Tamarois. Dans quelle partie des États-Unis actuels se trouvait la mission des Tamarois ? Existe-t-il encore une tribu de Tamarois ? Quel est l'origine du nom Tamarois ?

X. X. X.

(1) Bibliothèque Nationale de Paris, Fonds français, no 20,973.

PIERRE DUCALVET INCULPE EN 1775

Sait-on qu'un mois avant l'arrivée des Américains à Montréal, Pierre DuCalvet était déjà accusé d'avoir des sympathies pour les envahisseurs, qu'il fut dénoncé, et qu'il comparut devant un tribunal spécial composé de négociants et de fonctionnaires, assez disposés à l'indulgence, peut-être parce que l'ennemi était tout près ?

Sur cet incident, les archives de Montréal conservent un document dont voici la teneur :

“Du 6 octobre 1775.

“Pardevant Nous, Commissaires nommés par Son Excellence le Gouverneur, est comparu Joseph Simon dit Léonard, habitant du village de la Pointe-aux-Trembles, sergent des milices dudit lieu, lequel après serment par lui fait de dire vérité a dit et déclaré qu'il y a environ trois semaines, il entra dans le magasin du sieur Pierre DuCalvet où il le trouva; que luy déposant luy ayant parlé des affaires du temps et de l'invasion faite par les Bostonnois, pour sçavoir quel avis il luy donneroit et s'il convenoit de prendre les armes, contre eux, que ledit sieur DuCalvet lui répondit qu'il convenoit beaucoup mieux de rester tranquille chez luy. Qu'il y a environ huit jours, le déposant étant venu en cette ville pour prendre les armes, il rencontra ledit sieur DuCalvet, près du fauxbourg de Québec, lequel arrêta le déposant en luy disant: “ah, vous voilà ! qu'êtes-vous venu faire icy ?” A quoy le Déposant luy répondit : “Je suis venu pour faire mon devoir et prendre les armes.” Que le dit sieur DuCalvet se mit à rire d'un ton moqueur et luy dit : “Vous allez en faire de belle” ; que ce discours intimida le Déposant lequel en fit part à ses camarades. Et n'a rien dit de plus. Ledit déposant ne sachant signer a fait sa marque ordinaire.

sa
Joseph X Simon Léonard
marque

Afirmé pardevant nous, commissaires : P. Panet, Ed-Wm. Gray, James McGill, Guy, Hertel de Rouville, St-Dizier, Mezière, Isaac Todd, LeMoine.

“Séance du 7 octobre 1775.

“Présents : P. Panet, Js McGill, Guy, Hertel Rouville, St-Dizier, Mezière, Isaac Todd, LeMoine, J. Porteous.

“En vertu de la sommation intimée au sr DuCalvet, le jour d’hier, il est comparu devant nous ce jour d’huy. Et après lecture à luy faite de la déposition cy-dessus, a répondu qu’il n’a jamais tenu les propos dont il est taxé, et qu’il a lieu de penser qu’ils ne sont que l’effet de la vengeance dud. Léonard ; qu’au surplus, il ne paroît devant Nous que pour sa propre satisfaction, ne croyant pas que nous ayons les pouvoirs de le faire comparaître par sommation. Et n’a rien dit de plus.

“Aourné la séance pour délibérer au 9 obre 1775, dix heures du matin.

“Séance tenue le 9 octobre 1775.

“Présents : Ed. Wm. Gray, Js McGill, Isaac Todd, Js Finlay, Pre Guy, Pre Mezière, Pre Panet, Este St Dizier, Jacques LeMoine.

“M. DuCalvet ayant comparu et ayant offert de donner des preuves de la fausseté de l’accusation dudit Léonard et de sa bonne conduite et s’estant retracté de ce qu’il a dit au sujet des pouvoirs à nous confiés par Son Excellence, disant en outre que s’il n’a pas fait le service comme les autres citoyens c’est qu’il a été menacé et craint pour sa personne, mais qu’il a toujours envoyé son commis pour monter la garde.

“Nous, ayant égard à la réponse dudit sieur Du Calvet, l’avons déchargé de la plainte faite contre luy.

“Edw. Wm. Gray—LeMoine—James McGill—St-Dizier—P. Panet—Isaac Todd—Mezière—James Finlay—Guy.”

On peut imaginer que DuCalvet exploita cette affaire auprès des Américains, lorsque Montgomery prit possession de Montréal, le 13 novembre suivant.

Passons à son mariage.

Dans le *Bulletin* de 1912, p. 96, on a posé ces questions : DuCalvet s’est-il marié au Canada ? A-t-il eu des enfants ? Que sont-ils devenus ?

A cela nous pouvons répondre : Pierre DuCalvet épousa, à la Christ church de Montréal, le 30 octobre 1771. Marie-Louise Jusseume, qui nous paraît être fille de Pierre Jus-

seau dit Jusseume et de Marie-Louise Boulé. Madame DuCalvet aurait donc été baptisée à Notre-Dame le 8 novembre 1750.

De ce mariage naquirent trois enfants :

Jean-Pierre, né le 7 juillet 1772, baptisé à la Christ Church le lendemain, et inhumé le 31 août.

Jean, né le 8 novembre 1773 et baptisé le 10.

Guy, né le 16 octobre 1774, baptisé le 24 octobre, et inhumé le 12 mai 1775. Cet enfant eut pour parrain et marraine, le gouverneur Guy Carleton et lady Carleton

D'après un historien anglais, madame DuCalvet mourut en 1774. Quant à son fils Jean, qui lui survécut, le même auteur assure qu'il accompagna son père à Londres en 1783, et qu'il vivait encore en Angleterre en 1796 (1).

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

ULRIC LAMARCHE.—Cet artiste naquit à Ooakland, Californie, en 1867. Il fit plusieurs voyages à Paris et exposa aux Salons. M. Lamarche maniait avec une égale facilité le crayon, le pinceau et la plume. Il mourut à Montréal le 8 février 1921. On lui attribue de mordantes caricatures politiques qu'il signait d'un pseudonyme.

ROGER VALOIS.—Né le 1er octobre 1887, à Sainte-Scholastique, du mariage de J.-E. Valois, notaire, et de Corinne Langlois, il épousa le 16 octobre 1915, Mary-Eva Quinn, et mourut à Montréal le 27 mars 1917. Sa sépulture eut lieu à Lachute trois jours après.

M. Valois débuta à l'*Avenir du Nord*, de St-Jérôme, puis il fut attaché au *Canada*. Secrétaire de la rédaction du *Pays* de 1907 à 1910, puis de 1911 à 1914, il prit alors la direction de ce journal et la conserva jusqu'à sa mort.

On lui doit une revue *Paye Baptiste* qu'il signa en collaboration avec Rad, pseudonyme d'un juif français dont le vrai nom, dit-on, était Radlaver. Les principaux pseudonymes de feu R. Valois furent Jean Brisson, Albert Chamot et Poquelin.

G. V.

(1) Henry J. Morgan, *Sketches of Celebrated Canadians*, p. 105.

L'ARCHITECTE VICTOR BOURGÉAU

Victor Bourgeau était né à Lavaltrie, le 26 octobre 1809, de Basile Bourgeau et de Marie Lavoie. Son bisaïeul, Quentin Bourgeot, venu de France dans la première moitié du XVIIIe siècle, était originaire de la Bourgogne. Maîtres-charrons ou menuisiers de père en fils, les Bourgeau n'étaient point riches, bien que très habiles. Basile, le père de Victor, n'eut pas de quoi faire instruire ses enfants. C'est pourquoi Victor ne *sut pas signer* son contrat de mariage avec Hedwige Vaillant. Peu à peu, il prit conscience de son grand talent. Menuisier de premier ordre, il voulut être plus que cela et se mit à étudier. Il eut pour maître son oncle Victor Bourgeau, menuisier lui aussi et sculpteur ; il apprit chez lui l'écriture et le calcul. Ici se place une tradition que les architectes se sont transmises. Un artiste italien, de passage au Canada, en 1830, se serait vu empêcher de retourner dans son pays, par un hiver hâtif. Il aurait rencontré Bourgeau ; lui aurait offert de lui enseigner tout ce qu'il savait, en échange d'un abri et de la nourriture ; celui-ci d'accepter : et voilà pourquoi Bourgeau fut architecte ! (1) Dans la suite, il sut se procurer des gravures (bois, cuivres, tailles-douces) et des ouvrages sur les architectures classique, romane et ogivale. Quoi qu'il en soit des lacunes d'une telle formation artistique, Bourgeau fut pour la région de Montréal, au milieu du siècle dernier, ce que Thomas Baillargé avait été pour Québec, de 1812 à 1850. Jusqu'à sa mort, qui arriva le 1er mars 1888, il construisit et répara d'innombrables édifices religieux. Dans la seule ville de Montréal, nous lui devons Saint-Pierre, Sainte-Brigide, l'ancienne Notre-Dame-de-Pitié, l'Hôtel-Dieu, le grand couvent des Soeurs Grises, Nazareth, le Bon-Pasteur, et, à Notre-Dame, toutes les boiseries, en particulier le maître-autel avec modifications de Bouriché, (2) l'ancien escalier de la chaire qui était un chef-d'oeuvre et

(1) Cet Italien lui aurait donné un **vignole**.—En France, vers 1820, au témoignage de M. Paul-Léon, les ouvriers avaient des "vignoles de poche".

(2) Sculpteur Langevin.

la chaire nouvelle en collaboration avec Philippe Hébert. En outre nous connaissons les noms de vingt-deux églises qu'il construisit à la campagne, et de vingt-trois autres qu'il décora. Il était donc infatigable. Plus entreprenant que Baillargé, il ne se limitait pas au classique, mais s'inspirait heureusement du roman (Nazareth, Saint-Cuthbert) et du gothique (Saint-Pierre, Saint-Jacques). Notons cependant qu'il ne s'agit ici que d'une apparence de style : dans nos églises tout est trompe l'oeil. En tous cas, selon l'expression d'un de ses panégyristes, Victor Bourgeau était éminemment pratique, tirant parti de tout, alliant l'élégance à la simplicité, la solidité à l'économie. Il fit souvent preuve d'un talent et d'un goût remarquables.

OLIVIER MAURALT (1)

QUESTIONS

Pouvez-vous me donner l'origine du nom Trois-Pistoles ? Il me semble que les origines données jusqu'ici ne sont pas sérieuses.

T. P.

Quel est ce mémoire rédigé par un M. d'Ailleboust un peu avant 1700 et qui résumait toutes les données fournies par les différents explorateurs de l'Ouest et du Mississipi, comme Marquette, Jolliet, Cavelier de la Salle, Tonty, etc, etc ? L'auteur anonyme de la *Vie du chevalier d'Iberville* semble citer quelques passages de ce mémoire qu'il attribue à M. d'Ailleboust, "fils de l'ancien gouverneur de Montréal."

A. B. C.

Dans son *History of the eight prisons which have been, or are now, in Montreal*, le Révérend M. J.-Douglas Borthwick s'intitule "author of 22 Volumes on the History, Geography and Biography of Canada, and General Literature." Pourriez-vous me donner la liste des vingt-deux volumes publiés par le Révérend M. Borthwick ?

A. B.

(1) *Saint-Jacques de Montréal*, p. 54.

ENCORE UNE CHANSON DE 1838

La période tragique de 1837-1838 a donné naissance à une foule de chansons, les unes élégiaques, d'autres *farouches*, la plupart satyriques.

Entre celles qui violentaient—en paroles—nos concitoyens anglais, y en a-t-il, dont la véhémence dépasse, celle qui fut signée par un "M. Amiot, instituteur à Saint-Ours ?"

Sans aucun doute elle ne circula que dans un petit cercle ; mais comme elle révèle un état d'âme disparu, on peut lui donner asile dans le *Bulletin*, à titre de document.

Exhumons le morceau.

I

Mort aux tyrans ! D'une horde flétrie,
Délivrons-nous et tous nos descendants,
Entendez-vous l'Amérique asservie,
Porter au loin le cri de la patrie :
Mort aux tyrans. (bis)

II

Mort aux tyrans ! Sous leur rage exécrée,
Ont succombé nos frères expirants.
O Canada ! Leur ombre révérée
Répète en chœur la devise sacrée :
Mort aux tyrans. (bis)

III

Mort aux tyrans ! Là-bas, sur la frontière,
Le vil Anglais a recruté ses rangs.
Américains ! C'est à notre bannière
Que doit s'offrir votre appui tutélaire.
Mort aux tyrans. (bis)

IV

Mort aux tyrans ! le drapeau d'espérance,
S'est élevé sur nos débris sanglants,
Ralliez-vous, nobles fils de la France,
Elle a sonné l'heure de la délivrance.
Mort aux tyrans. (bis)

V

Mort aux tyrans ! Aux armes, vite aux armes,
La liberté suit nos pas triomphants.
Le Canadien au milieu des alarmes,
Pour son pays, n'aura-t-il que des larmes ?
Mort aux tyrans. (bis)

VI

Mort aux tyrans ! L'élite de nos frères
A, jusqu'au ciel, poussé des cris souffrants,
De leurs cachots finissant les misères,
Arrachons-les à des mains sanguinaires.
Mort aux tyrans. (bis)

C'est en 1895, que j'ai extrait cette pièce "formidable" d'un cahier de chansons que Pierre-Camille Piché, étudiant, avait compilé vers 1840, pendant sa cléricature chez le notaire Gladu, de Saint-Antoine.

Le sieur Piché, qui mourut notaire à Saint-Gabriel-de-Brandon voilà bien trente-quatre ans, avait été admis à l'exercice de sa profession au mois de juin 1851.

Il était père de Camille Piché, avocat, puis juge des Sessions à Montréal, et décédé il y a quelques années.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Dans sa vigoureuse brochure *L'oeuvre de l'abbé Groulx*, M. Olivar Asselin cite cette parole de William Pitt : "En Allemagne, je conquiers l'Amérique". Pitt a-t-il prononcé ces paroles à la Chambre des Communes d'Angleterre ? En quelle occasion ?

A. G. B.

On a écrit que treize ministres protestants accompagnaient l'armée de Wolfe en 1759 en qualité de chapelains de régiments. A-t-on conservé les noms de ces chapelains ?

X. X. X.

PROVERBES A PROPOS DE NOCES

Voyages de maîtres, noces de valets—Lorsque les maîtres sont en voyage, les valets font bonne chère.

Il n'est joie que de noces—Se dit lorsqu'on se divertit bien à quelque fête.

Le pain des noces dure encore—Se dit des maris qui continuent longtemps à être galants auprès de leurs femmes.

Faire noces de chien—Se marier pour la seule satisfaction des sens.

Arriver comme Tabourin à noces—Arriver quelque part fort à propos.

Cela va comme à des noces—Cela marche bien, sans obstacle.

Noces de mai, noces mortelles—Proverbe fondé sur une superstition qui règne en plusieurs pays, et qui a été transmise des païens aux chrétiens.

Tous jours ne sont pas nocces—Les jours ne sont pas toujours gais comme aux nocces.

Il n'a jamais été à de telles nocces—Il n'a jamais reçu un pareil traitement. Ce proverbe se dit plutôt en mauvaise part.

N'être pas aux nocces—Être dans une situation pénible, inquiétante.

Il y va comme aux nocces—Se dit d'un soldat qui va gaiement au combat.

Tant qu'à des nocces—Abondamment. Boire tant qu'à des nocces.

Faites cela, je vous servirai le jour de vos nocces—Se dit pour demander un service à une personne, et comme pour lui promettre de lui en rendre un à l'occasion.

On ne va point aux nocces sans manger—Il faut accepter les conséquences d'une position.

Qui va à nocces sans prier, s'en revient sans dîner—On ne peut s'attendre à être bien reçu là où l'on est point invité.

On ne dîne point quand on est de nocces le soir—On se prépare au plaisir par quelque temps d'abstinence.

La plupart des proverbes cités ici sont usités dans la province de Québec, mais tous viennent de France puisque nous les trouvons dans les vieux dictionnaires français.

PAUL DUPUY DE LISLOIS

Nous venons de perdre le 20 décembre (1713), M. Paul Dupuy, un de nos plus véritables amis. Il était de Beaucaire en Languedoc ; c'était un vieillard septuagénaire, qui conservait un esprit fort agréable. Il était venu en Canada officier dans le régiment de Carignan, et sitôt qu'il fut marié, il se retira à l'île aux Oies ; il y éleva une nombreuse famille et y vécut comme un saint pendant plusieurs années, donnant tous les jours plusieurs heures à l'oraison, s'occupant de bonnes lectures et faisant, toutes les fêtes et dimanches, une exhortation à ses domestiques et aux gens de la campagne, qui se rassemblaient chez lui de tous les environs pour l'entendre parler de Dieu ; il s'énonçait avec une grande facilité, avait une très belle mémoire, et exprimait ses sentiments sur les vérités de l'Évangile d'une manière qui touchait les auditeurs jusqu'aux larmes ; plusieurs nous ont assurés que jamais prédicateur ne leur avait fait tant d'impression. Il venait rarement à Québec, cependant le bruit de sa vertu fit naître l'envie à MM. les gouverneur et intendant de le retirer de sa campagne, et de le faire entrer dans la magistrature. M. le marquis de Denonville, gouverneur général, qui aimait les personnes de piété, M. de Champigny, alors intendant, demandèrent pour lui d'abord la charge de procureur du Roi, et l'obligèrent à venir demeurer à la ville ; il fut fait ensuite lieutenant particulier, et est mort lieutenant général ; il ne s'est jamais relâché de la vie chrétienne qu'il avait embrassée, édifiant tous ceux qui le pratiquaient par sa bonne conversation, par son assiduité au service divin et à la parole de Dieu, et à honorer la Très Sainte Vierge dans la Congrégation où il animait la ferveur des autres. On le regardait partout comme un homme de Dieu, nous particulièrement qui avons pour lui une sincère amitié ; il ne laissait que deux fils qui ne sont point établis : le cadet mourut en 1714 et l'aîné en 1716. De 15 enfants qu'il eût, il ne reste que deux filles qui sont religieuses ici (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 510).

REPONSES

Les communautés de Québec pendant le siège de 1759 (XXIX, p. 128)—En 1759, on comptait six communautés de religieux et de religieuses à Québec : les Jésuites, les Récollets, les Ursulines, les Soeurs de la Congrégation, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et les Hospitalières de l'Hôpital-Général.

Les religieuses de l'Hôpital-Général restèrent chez elles. Leur éloignement de la ville les protégeait contre les boulets lancés par les vaisseaux anglais.

Un manuscrit intitulé "Tableau abrégé de l'état ecclésiastique et religieux de la ville de Québec pendant le siège et immédiatement après la prise de cette ville en 1759" nous dit où se retirèrent les autres communautés.

Tous les Jésuites moins deux qui restèrent au Collège se retirèrent à Lorette.

La plupart des Pères Récollets servaient comme aumôniers dans l'armée. Il en resta deux cependant au monastère de Québec pour le protéger contre les voleurs.

Les Ursulines et les religieuses de l'Hôtel-Dieu se retirèrent à l'Hôpital-Général.

Quant aux Soeurs de la Congrégation elles se retirèrent dès les premiers jours du siège à leur couvent de Montréal et ne revinrent à Québec qu'au cours de l'année 1769.

Les familles Moore de l'île d'Orléans (XXIX, p. 79)—Les familles Moore établies sur l'île d'Orléans sous le régime français étaient d'origine anglaise. Elles descendaient de Thomas Moore, capitaine de vaisseau, né en Angleterre, qui passa dans la Nouvelle-France en 1689 ou peu avant.

Moore épousa à Québec, le 6 avril 1690, Jeanne Lemelin, fille de Jean Lemelin, maître menuisier, et de Marguerite Brassard. Le contrat de mariage de Thomas Moore reçu par le notaire François Genaple le 7 janvier 1690 le qualifie ainsi : "Thomas Moore, capitaine de vaisseau, anglais de nation, fils de Edouard de Moore, maître canonnier du château de Douvres, en Angleterre, et de Cécile Richardson, ses père et mère, demeurant en la dite ville de Douvres, paroisse de Sainte-Marie, évêché de Cantorbery."

Thomas Moore devait jouir d'une certaine considération dans la bonne ville de Québec puisqu'on voit plusieurs personnages importants signer son contrat de mariage. Citons MM. Charles Aubert de la Chesnaye, Vianney Pachot, Robineau de Bécancour, Bouthier, Gobin, Boutteville, Chanjon, etc, etc.

Dans une lettre du gouverneur de Vaudreuil au gouverneur Dudley en date du 2 juin 1706, il est question du capitaine Moore. "J'envoie, disait M. de Vaudreuil, par le bâtiment *la Marie*, commandé par Thomas Moore, 43 de vos prisonniers au Port-Royal, dont je vous envoie la liste avec ordre au sieur de Brouillan de vous les envoyer à Boston."

Gabriel Christie (XXIX, p. 195)—Gabriel Christie, propriétaire des seigneuries de Bleury (Iberville), Sabrevois, Noyan et Lacolle sur les rives du haut Richelieu, naquit l'an 1720, en Angleterre, de parents anglais et anglicans.

Ayant épousé Sara Burton, il en eut Napier-Christie Burton et deux filles : Catherine, née le 15 janvier 1772, et Sara, née le 20 novembre 1774 ; celle-ci devint l'épouse du révérend James Tunstall, recteur de la Christ Church, à Montréal.

De plus, il eut un fils naturel James Christie, et d'une maîtresse du nom de Rachel Plenderleath trois autres fils : Gabriel, George et Guillaume Plenderleath, ceux-ci gardant le nom patronymique de leur mère ; il les reconnut tous comme siens dans son testament, rédigé et signé à Leicester, comté de Middlesex, en Angleterre, alors qu'il y séjournait temporairement, le 13 mai 1789.

Il avait en outre un frère du nom de Guillaume et probablement une soeur, Marie-Anne, veuve d'Henri Gallway.

Il a tenté en vain d'appeler Iberville Christieville.

Il était à sa mort colonel-commandant du deuxième bataillon dans le seizième régiment royal amérimain d'infanterie de la province de Québec et en plus major général de l'armée de Sa Majesté ; on le désignait sous le nom de général Christie.

Très riche, outre ses terres du Canada il en possédait aussi en Angleterre.

A la fin, il avait sa résidence à Montréal, rue Saint-Paul, où il décéda le 20 janvier 1799, à l'âge de 79 ans, et ses funérailles furent célébrées à la Christ Church.

L'abbé J.-B.-A. ALLAIRE

Les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France (IV, p. 53)—On sait que les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France ont été détruites ou sont disparues depuis longtemps.

Ces archives existaient encore en 1706. Du moins, le procureur général d'Auteuil l'affirmait dans un réquisitoire daté du 20 janvier 1706. Il écrivait :

“Outre ce qui a été dit ci-devant sur ce sujet, il faut ajouter que depuis l'année 1647, tous les registres qui ont été tenus soit en exécution de l'arrêt du Conseil d'État de la même année, qui établissent un Conseil en ce pays, ou de l'édit d'érection du Conseil Souverain de l'année 1663, sont entre les mains du greffier en chef du dit Conseil...”

Quatorze ans plus tard, en 1720, dans un mémoire adressé par le même M. d'Auteuil au maréchal d'Estrées, nous lisons :

“Il faut remarquer que par ce mémoire le voyage de M. Bourdon à la baie d'Hudson et sa prise de possession au nom du Roi, est dit assurément et qu'il en est fait mention dans les registres de l'ancien Conseil du Canada.

“Na—Ces registres ont été brûlés.”

Les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France ont donc été détruites entre 1706 et 1720.

En quelle occasion ces archives ont-elles été brûlées ?

Ces précieux papiers étaient conservés par le greffier du Conseil Souverain. Le Conseil siégeait dans une des salles du palais de l'intendant. Or le 5 janvier 1713, ce palais fut entièrement détruit par un incendie. Le feu se propagea avec tant de rapidité que l'intendant Bégon et sa femme eurent toutes les peines du monde à se sauver. Trois domestiques de l'intendant périrent même dans les flammes. Pour nous, c'est dans l'incendie du 5 janvier 1713 que furent détruites les archives du premier Conseil de la Nouvelle-France qui auraient jeté tant de lumière sur la période de notre histoire qui s'étend de 1647 à 1663.

UN MEMOIRE DU GOUVERNEUR DE FRONTENAC

Mémoire que présente le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en Canada, à Monseigneur de Pontchartrain en faveur de divers officiers et autres particuliers.

Le sieur de Mine, enseigne de vaisseaux depuis plus de 13 ans et capitaine, vous présente un placet qui contient ses services. Il peut y adjouster que c'est un parfaitement bon officier qui en a rendu de forts grands en ce païs, et je vous supplie d'y avoir égard.

Le chevalier de la Croix, ancien garde marine et aussy capitaine en ce païs, vous demande une enseigne de vaisseau ; c'est un brave officier, fort assidu au service et homme de qualité ; il vous présente un placet.

Le sieur Dorvilliers, aussy capitaine, vous demande la mesme grâce. J'ay lieu d'en être content et dans toutes les occasions qui se sont présentées particulièrement dans le combat où commandait le sieur de Vallerennes il a donné de grandes marques de distinction.

Le dit sieur de Cottentré, lieutenant, vous explique par un placet ses services et vous demande aussy une enseigne de vaisseau ; c'est un bon officier.

Je ne saurais trop vous recommander le sieur de Vallerennes, il m'est sy utile dans ce païs que je n'ay pû consentir à le laisser passer en France et, comme il y a des affaires de famille très importantes, il vous présente un placet et vous supplie de lui accorder des lettres adressantes au juge de Beauvais pour luy défendre de passer outre au partage des biens de la succession de sa mère ; j'espère que vous aurez la bonté d'y avoir égard et que vous ne souffrirez pas qu'il reçoive aucun préjudice pendant qu'il rend icy de sy bons services.

Les sieurs chevalier et marquis de Crisaffi continuent à supplier Sa Majesté de leur vouloir donner le moyen de pouvoir subsister en ce pays mieux qu'ils ne sauraient faire dans les simples emplois qu'ilz ont en accordant au premier, qui est chevalier de Malte, une pension sur quelque bénéfice et à l'autre une gratification toutes les années. J'en avais

escrit fortement à Monsieur le marquis de Seigneley par une dernière dépêche et je ne puis m'empêcher de vous supplier encore de vous employer pour eux. Leur naissance, leur mérite et l'assiduité qu'ils ont au service, leur devant faire espérer cette grâce qui pourra diminuer les peines où les réduit leur mauvaise fortune.

Le sieur Robineau de Portneuf, lieutenant du sieur de Villebon, commandant à l'Acadie, vous présente un placet par lequel il vous demande d'estre payé de ses appointemens comme lieutenant du sieur de Meneval qu'il n'a point touché, ça esté effectivement par mon ordre qu'il n'a point joint la dite compagnie—Le Port-Royal s'estant trouvé pris au retour d'une expédition contre les Anglais où je les avais envoyé et ayant depuis son retour servi sans ses appointemens.

Le sieur Denis de la Ronde, garde marine du Sr Bonnaventure, sert depuis quatre ou cinq années avec l'approbation de tous les capitaines sous qui il a esté. Il est d'une famille des plus considérables de ce pays et si vous pouvez faire quelque chose pour son advancement, je vous en auray une très particulière et sensible obligation.

Je prends aussy la liberté de vous recommander deux frères gardes de marine à Rochefort, nommés de Tilly et chevalier de Tilly ; ils sont fils d'un des plus anciens gentilshommes qui se soient établis en ce país, qui est présentement dans la caducité et a peu de biens ; je ne doute pas qu'ils ne se distinguent autant que le sieur de Saint-Michel, leur frère, lieutenant de port à Rochefort. Ils sont trois frères dans les troupes, qui sont de forts bons officiers et j'espère que vous leur accorderez vostre protection.

Outre la recommandation que Monsieur l'intendant et moy avaient mise au bas du placet que vous présente la veuve du sieur Desquerae, capitaine tué au combat de la Prairie de la Madeleine, vous voudrez bien que je vous supplie encore par ce mémoire d'y avoir égard, son mary estait un fort bon officier et qui mérite qu'on aye quelque bonté pour sa famille dans l'estat où elle est.

Le sieur Duplessis Fabert, ancien capitaine des troupes, vous présente un mémoire de ses services et y joint un

placet pour vous supplier de luy faire toucher ses appointemens de la présente année 1691, ce qui semble estre juste et auquel je vous supplie de faire quelque attention.

A Québec, le 15 octobre 1691.

FRONTENAC (1)

PONTIAC ET PONTAC

Dans le *Bulletin* de novembre 1922 j'ai dit que le nom Pontiac porté par un fameux chef sauvage me semblait d'origine française. Dans le numéro de mars dernier, M. A.-S.-L. Trigge partage mon idée et cite un personnage connu sous le nom de Pontac vivant à Londres, maître d'un restaurant, et fils du président de Bordeaux. M. Trigge n'est pas certain si les deux noms sont d'une origine commune, mais comme toute chose a sa valeur en matière historique, il a cru bon d'en parler. Il a parfaitement raison de nous apporter cette note ; elle est très intéressante et peut servir à ceux qui font des recherches historiques.

Pontiac et Pontac sont des noms différents l'un de l'autre, quoiqu'ils viennent tous deux du Béarn, du département des Basses-Pyrénées, et de l'arrondissement de Pau. Pontiacq-Viellepinte est une commune du canton de Montaner, (279 h.) et Pontacq (Pontacum) chef-lieu de canton (2.743 h.) ; fabriques de plâtres, d'engrais, de meubles, de briques, etc. Pontacq formait sous l'ancien régime un archiprêtré dépendant du diocèse de Tarbes et était le siège d'une abbaye laïque, vassale de la vicomté de Béarn.

Pontac, c'est aussi le nom d'une ancienne famille française qui possédait de grands vignobles dans le Médoc. Son nom fut appliqué au XVIII^e siècle, en Allemagne, aux vins de Bordeaux, dont ce fut la désignation usuelle.

Geoffroy de Pontac, par sa femme Aimée de Malvin, qu'il épousa en 1596, était apparenté aux Salignac de la Mothe-Fénelon. Leur fils Arnaud fut premier président au Parlement de Bordeaux, et c'est évidemment le fils de celui-ci qui fut restaurateur à Londres.

REGIS ROY

(1) Archives de la province de Québec.

OUVRAGES PUBLIES PAR M. LEON-PAMPHILE
LEMAY (1)

Essais poétiques. Québec, G.-E. Desbarats, imprimeur-éditeur—1865. 320 pp. in-8.

Deux poèmes couronnés par l'Université Laval. Québec, P.-G. Delisle, 1, rue Port-Dauphin—1870, 250 pp. in-18.

Évangéline, traduction du poème acadien de Longfellow. Deuxième édition (2) Québec, P.-G. Delisle, 1, rue Port Dauphin—1870. 192 pp. in-18.

Les vengeances, poème canadien. Québec, typographie de C. Darveau, 8, rue de la Montagne—1875. 323 pp. in-18.

Les vengeances, drame en six actes. Québec, imprimé par Léon Bossue dit Lyonnais, rue St-François, St-Roch—1876. 44 pp. in-18.

Le pèlerin de Sainte-Anne. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1877. 312 pp. in-18.

Le pèlerin de Sainte-Anne. (Second volume) Québec typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1877, 341 pp. in-18.

Picouoc le maudit. Tome I. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1878. 379 pp. in-18.

Picouoc le maudit. Tome II. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1878. 376 pp. in-18.

La chaîne d'or, poème. Québec—1879. 24 pp. in-12.

Une gerbe, poésies. Québec, typographie de C. Darveau, 82 et 84, rue de la Montagne—1879. 232 pp. in-18.

Fables canadiennes. Québec—1882. 351 pp. in-12.

Petits poèmes. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1883. 265 pp. in-18.

L'affaire Sougraine. Québec, typographie de C. Darveau—1884. 459 pp. in-18.

Le Chien d'Or. Traduction de *Golden Dog* de William Kirby. Montréal—1884.

Les derniers seront les premiers. Ottawa—1885.

Hosanna. Ottawa—1887.

(1) Décédé à Saint-Jean Deschaillons, le 11 juin 1918.

(2) *Évangéline* avait d'abord été publié dans *Essais poétiques*.

- Par droit chemin.* Ottawa—1888.
- TonKourou*, Nouvelle édition de *Les Vengeances*. Québec, J.-O. Filteau & frère, libraires-éditeurs, 27, rue Buade—1888. 295 pp. in-18.
- Fables.* Nouvelle édition. Québec, typographie de C. Darveau—1891. 292 pp. in-18.
- Rouges et bleus*, comédies. Québec, typographie de C. Darveau—1891. 288 pp. in-18.
- Agar et Ismaël*—Ottawa—1892. 3 pp. in-4.
- Fêtes et corvées.* Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur—1898. 82 pp. in-18.
- Sonnets rustiques*—Ottawa—1898. 2 pp. in-4.
- Contes vrais.* Québec, imprimé par la Cie d'imprimerie "Le Soleil"—1899. 259 pp. in-18.
- Fables.* 3e édition—1903.
- Les gouttelettes*, sonnets. Montréal, librairie Beauchemin (à responsabilité limitée), 256, rue Saint-Paul—1904, 232 pp. in-18.
- Contes vrais.* Seconde édition, revue et augmentée. Montréal, librairie Beauchemin, limitée, 256, rue St-Paul—1907. 553 pp. in-18.
- Évangéline et autres poèmes de Longfellow.* Traduction libre. Troisième édition. Montréal, La Cie J.-Alfred Guay, éditeurs, 5, rue Notre-Dame Est—1912. 211 pp. in-18.
- Les épis.* Montréal, La Cie J.-Alfred Guay, libraires-éditeurs, 5, rue Notre-Dame-est—1904. 257 pp. in-18.
- Reflets d'antan*, poèmes. Montréal, Granger frères limitée, libraires-éditeurs, 43, Notre-Dame-ouest—1916. 219 pp. in-18.

P.-G. R.

QUESTION

Où trouverais-je des renseignements sur Jean SacKeuse, chef esquimaux qui passa en Écosse en 1816, y étudia la peinture et se créa une certaine réputation en Angleterre ?

ABO

LE PÈRE JEAN-NICOLAS LAVERLOCHÈRE

Un canton du comté de Pontiac porte le nom de Laverlochère.

“Il y a des noms, a écrit feu M. J.-Edmond Roy, qu’il suffit d’évoquer pour faire naître aussitôt comme une rumeur glorieuse. Ils vibrent, sonores comme des clairons de combat.”

Il en devrait être ainsi pour le nom de Laverlochère. Mais combien parmi les jeunes générations connaissent même ce nom ?

Jean-Nicolas Laverlochère naquit à Saint-Georges d’Espérance, au diocèse de Grenoble, le 6 décembre 1812. Frère Oblat de Marie-Immaculée, il fit voile pour le Canada en 1843 avec le Père Allard, qui devait mourir à Rome, en odeur de sainteté, après avoir été vicaire apostolique en Cafreterie. Le Frère Laverlochère fut ordonné prêtre dans l’église de l’Acadie, diocèse de Montréal, en mai 1844.

Le Père Laverlochère commença dès lors le rude apostolat qu’il devait exercer pendant près de quarante ans et qui lui valut le beau titre d’“apôtre de la Baie d’Hudson”.

Le grand missionnaire décéda à la résidence des Oblats du lac Témiscamingue le 4 octobre 1884. Il fut inhumé le surlendemain dans le petit cimetière de cette mission.

“Sur les bords d’un lac lointain, dans une vaste solitude longtemps ignorée, écrit Arthur Buies, cette tombe où reposent les restes mortels d’un homme qui a sacrifié sa vie à ses semblables, qui est mort martyr de sa charité, de son amour pour les hommes, est bien plus belle, bien plus éloquente que les plus beaux monuments funéraires, élevés à ceux qui furent de grands contempteurs et de grands égorgeurs des autres hommes.”

Ceux qui veulent connaître la vie apostolique du Père Laverlochère peuvent consulter l’ouvrage que le Père Soularin, O. M. I., lui a consacré sous le titre *Le Père Laverlochère, Oblat de Marie-Immaculée, apôtre de la Baie d’Hudson*.